



**Demande d'octroi d'aide financière
prévues par la loi sur la médiation du 27 janvier 2023
*Application for financial assistance
provided for in the Mediation Act of 27 January 2023***

Formulaire à retourner au bureau de la médiation, case postale 3966, 1211 Genève 3
ou à mediation@justice.ge.ch.
*Form to be returned to the Mediation Office, P.O. Box 3966, 1211 Geneva 3
or to mediation@justice.ge.ch.*

This application must be filled only in FRENCH

**A remplir par la ou les personnes requérantes
*To be completed by the applicant(s)***

**Personne 1
*Person 1***

Sexe : M ☐ F ☐
Gender : M ☐ F ☐

Nom et prénom(s) :
Surname and first name(s) :

Date de naissance :
Date of birth :

Tél. privé :
Private phone :

Rue et n° :
Street and number :

N° postal et localité :
Postcode and town :

Adresse e-mail :
E-mail address :

**Personne 2
*Person 2***

Sexe : M ☐ F ☐
Gender : M ☐ F ☐

Nom et prénom(s) :
Surname and first name(s) :

Date de naissance :
Date of birth :

Tél. privé :
Private phone :

Rue et n° :
Street and number :

N° postal et localité :
Postcode and town :

Adresse e-mail :
E-mail address :

Brève description du conflit et rattachement avec Genève (art. 19 al. 2 let. c LMédiation)
Brief description of the dispute and connection with Geneva (art. 19 al. 2 let. c LMédiation)

N° de procédure judiciaire (champ obligatoire si une procédure portant totalement ou partiellement sur le même conflit est pendante)

No. of court proceedings (mandatory field if proceedings relating wholly or partly to the same dispute are pending)

Si une référence de procédure judiciaire est communiquée, les personnes requérantes autorisent le bureau de la médiation à indiquer à la juridiction concernée qu'elles sont entrées en médiation.

If a reference to legal proceedings is provided, the requesting parties authorise the Mediation Office to inform the Court concerned that they have entered into mediation.

Si les circonstances le justifient, le bureau de la médiation peut accorder, sur demande de la partie concernée, la prise en charge financière partielle des honoraires de son avocate ou de son avocat pour favoriser l'entrée en médiation (max. 2,5 h, art. 21 LMédiation).

If the circumstances so justify, the Mediation Office may, at the request of the party concerned, grant partial financial coverage of the fees of his or her lawyer to facilitate entry into mediation (max. 2.5 h, art. 21 LMédiation).

Tout rendez-vous manqué ou non annulé au moins 24 heures à l'avance pourra être facturé à hauteur de 100.- frs par la personne médiatrice au(x) protagoniste(s) concerné(s).

Any appointment missed or not cancelled at least 24 hours in advance may be invoiced by the mediator at a rate of 100.- frs to the protagonist(s) concerned.

En signant le présent formulaire, les personnes ci-dessous attestent qu'elles ont la volonté réciproque et concordante de résoudre leur conflit par la médiation (art. 19 al. 2 let. a LMédiation). Elles sont rendues attentives au fait que la médiatrice ou le médiateur assermenté communiquera au bureau de la médiation des informations sur l'état d'avancement de la médiation, à l'exclusion de son contenu (art. 10 LMédiation et 32 à 34 du règlement relatif aux médiatrices et médiateurs assermentés, du 10 mai 2023).

By signing this form, the persons listed below certify that they have the mutual and concordant wish to resolve their dispute by mediation (art. 19 al. 2 let. a LMédiation). They should note that the sworn mediator will provide the Mediation Office with information on the progress of the mediation, but not on its content (art. 10 LMédiation and 32 to 34 of the Regulations relating to sworn mediators, dated 10 May 2023).

Personne 1
Person 1

Lieu et date :

Place and date :

Signature :

Signature :

Personne 2
Person 2

Lieu et date :

Place and date :

Signature :

Signature :

Annexe : accord d'entrée en médiation (ou à adresser au plus tard au bureau de la médiation à l'issue de la première séance)

Appendix: Agreement to enter into mediation (or to be sent to the Mediation Office by the end of the first session)